

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille sept, le 25 octobre 2007, le Conseil Municipal de la commune de CARLUCET, légalement convoqué le 20 octobre 2007, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Brigitte ESCAPOULADE, Maire.

Etaient présents : Brigitte ESCAPOULADE, Christian SERRES, Eric SELEBRAN, Colette LESCOUT, Jean GARRIGUES, Jean-Pierre SAULIERE, Jean BERGOUNIOUX

Absent excusé : Claude DELPECH

Absents : Pierre LAVILLE, Sébastien AURICOMBE

Monsieur Claude DELPECH a donné procuration à Brigitte ESCAPOULADE

OBJET : INSTAURATION DE LA P.V.R. (Participation Voies et réseaux)
SUR LE TERRITOIRE :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2

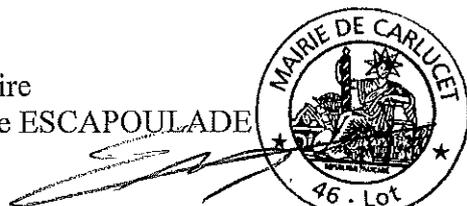
- Considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de la réalisation des voies publiques ainsi que l'établissement des réseaux qui leurs sont associés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;
- Considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de l'aménagement des voies publiques existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés ;
- Considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le financement des réseaux publics pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics défini aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré en Mairie aux dates ci-dessus

Le Maire
Brigitte ESCAPOULADE



Reçu en Sous-Préfecture, le 30/10/2007
Publiée ou notifiée le 7/11/2007

